

SOUVENIR

du 23 Juillet 1922



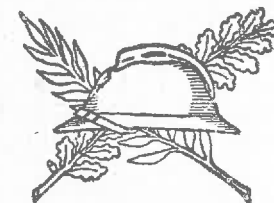
Inauguration du Monument

aux

Soldats de Bures

Morts pour la France

1914



1918

Commune de BURES (Seine-et-Oise)

(Arrondissement de Versailles)

OFFERT PAR M. GEORGES SENEUZE,

Maire de Bures

à Madame *Verille (née)*

à Bures



Inauguration du Monument

aux

Soldats de Bures

Morts pour la France



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

SÉANCE DU 28 DÉCEMBRE 1919

Le Conseil,

Considérant qu'il est un devoir patriotique et sacré d'honorer et de perpétuer aux générations futures le souvenir de « nos Morts pour la France » et de nos Disparus au cours de la Grande Guerre 1914-1918.

Vote la somme de mille francs à prélever sur les fonds libres de l'exercice 1919 pour l'érection d'un Monument à l'honneur des Soldats de la commune de Bures qui ont fait le sacrifice de leur vie en combattant pour le Droit, la Justice et la Civilisation.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé les Membres présents après lecture faite.

CONSEIL MUNICIPAL DE BURES

SENEUZE GEORGES, Maire.
MERCIER ALCIDE, Adjoint.
DUGUÉ EUGÈNE, Conseiller.
DUGUÉ LOUIS, »
GOFFINET EUGÈNE, »
DARÉ ERNEST, »
MACÉ LOUIS, »
LUCAS LOUIS, »
CLÉRAY ANDRÉ, »
BARBIÉRI JULIEN, »
BENOIST ÉDOUARD »
BROSSARD GUSTAVE, »

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 1921

Le Conseil,

Après en avoir délibéré et revenant sur son vote antérieur, décide à l'unanimité, que le Monument aux « Morts pour la France » sera élevé sur la place publique située derrière l'église, côté Est, en face la propriété de M. Collin, et prie M. le Maire de bien vouloir en demander l'autorisation et de prendre toutes dispositions utiles pour l'érection de ce Monument.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé les Membres présents après lecture faite.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE BURES

SOUSCRIPTION

**Pour un MONUMENT à élever
à la Mémoire de nos Soldats MORTS pour la France**

CHERS CONCITOYENS,

Afin d'honorer et de perpétuer la Mémoire des GLORIEUX SOLDATS de BURES tombés au Champ d'honneur ou disparus, le Conseil municipal a décidé d'élever un MONUMENT sur un emplacement qui sera ultérieurement désigné et, dans sa séance du 28 Décembre 1919, a voté une somme de MILLE FRANCS.

Le Comité qui a été formé pour l'Erection de ce Monument vient faire appel à votre Concours et se permet de compter sur votre Souscription pour cette Œuvre patriotique, pensant que chacun doit y contribuer dans la mesure du possible.

LE COMITÉ :

SENEUZE GEORGES, Maire, DIONIS du SÉJOUR, Propriétaire,
PRÉSIDENT VICE-PRÉSIDENT

MERCIER ALCIDE, Adjoint, DARÉ ERNEST, Conseiller municipal,
TRÉSORIER SECRÉTAIRE

L'Abbé Le HIR, Curé. BAHUET LOUIS. FOLLET EMILE, Instituteur
BARBIÉRI, BENOIST E., BROSSARD G., CLÉRAY A., DUGUÉ E.
DUGUÉ L., GOFFINET E., LUCAS L., MACÉ L., Cons. mun.

AUBÉ JULES, D^r COLLIN HENRI, COMAR CHARLES,
RICHARD GUSTAVE, Propriétaires.

NOTA. — Les Souscriptions peuvent être adressées à M. le MAIRE, ou à M. MERCIER, Adjoint, Trésorier, ou à la Mairie.

Des Listes de Souscription seront présentées à domicile par des Membres du Comité, délégués par M. le Maire.

DÉPARTEMENT
de
SEINE-ET-OISE

ARRONDISSEMENT
de
VERSAILLES

Canton de Palaiseau

COMMUNE DE BURES

BURES, le 15 Juillet 1922.



M

L'Inauguration du Monument élevé à la glorification des Soldats de Bures tombés au Champ d'Honneur est fixée au Dimanche 23 juillet courant.

Le Maire, les Membres du Conseil Municipal et du Comité ont l'honneur de vous y inviter. Ils ne doutent pas des sentiments de la population pour apporter, en cette circonstance, à nos Braves, l'hommage de sa reconnaissance et à leur famille l'expression de sa sympathie.

La Cérémonie sera présidée par Monsieur le Préfet de Seine-et-Oise.

Veuillez agréer, M. l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,
G. SENEUZE.

N.-B. — Les familles des Soldats tombés au Champ d'Honneur et les Anciens Combattants de Bures sont invités à se joindre au cortège à la Mairie à 14 heures.

PROGRAMME

LE MATIN, A 9 H. 30, A L'ÉGLISE

Grand'Messe Solennelle de Requiem

A l'issue de la Messe BÉNÉDICTION du MONUMENT

L'APRÈS-MIDI A 14 H. 30

RÉCEPTION à la MAIRIE des Invités Officiels
DES SOCIÉTÉS ET DES DÉLÉGATIONS

A 15 HEURES

Distribution de Médailles de la Famille Française

A 15 H. 15, DÉPART DU CORTÈGE

INAUGURATION DU MONUMENT

ALLOCUTIONS ET DISCOURS

RETOUR A LA MAIRIE ET DISLOCATION

Les Sapeurs-Pompiers de Bures et des environs — La Société de Secours Mutuels de Bures — La Fanfare d'Orsay — L'Étincelle de Villebon-sur-Yvette — La Société des Anciens Combattants d'Orsay et de la Vallée de Chevreuse — La Société des Vétérans (section d'Orsay) et les Enfants des Ecoles prêteront leur concours à cette Cérémonie Patriotique.



PAROISSE

DE

BURES



M

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien assister à la MESSE SOLENNELLE, qui sera célébrée dans notre Église paroissiale, le Dimanche 23 Juillet 1922, pour les Soldats de Bures Morts pour la France. La cérémonie religieuse commencera à 9 h. 30 précises.

L'Allocution sera prononcée par M. l'Abbé HÉNOCQUE, ancien aumônier militaire, décoré de la Légion d'Honneur et de la Croix de Guerre.

Veuillez, M. l'abbé, agréer mes salutations les plus respectueuses.

J. LE HIR,
Curé.

Des places seront réservées pour les Familles des Soldats tombés au Champ d'Honneur et les Anciens Combattants.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de BURES

Dimanche 23 JUILLET 1922

INAUGURATION DU MONUMENT

Élevé à la Mémoire des
Soldats de BURES Morts pour la France

Sous la Présidence de M. le Préfet de Seine-et-Oise

Assisté de : M. PERINARD, Député de Seine-et-Oise; M. MURET, Conseiller Général;
M. VALENTIN, Conseiller d'Arrondissement; de la Municipalité et des Maires du Canton.

AVEC LE GRACIEUX CONCOURS

Des Sapeurs-Pompiers de Bures et des Environs - La Société de Secours Mutuels de Bures - La Fanfare
d'Orsay - L'Étincelle de Villebon-sur-Yvette - La Société des Anciens Combattants d'Orsay et de
la Vallée de Chevreuse - La Société des Vétérans (section d'Orsay) et les Enfants des Écoles.

Le Matin à 9 heures 30, à l'Église

Grand'Messe Solennelle de Requiem

A l'issue de la Messe, BÉNÉDICTION du MONUMENT

L'Après-midi à 14 heures 30

RÉCEPTION à la MAIRIE des INVITÉS OFFICIELS, des SOCIÉTÉS et des DÉLÉGATIONS

A 15 heures Remise de Médailles de la Famille Française

A 15 heures 15, Départ du Cortège

INAUGURATION DU MONUMENT

Allocutions et Discours — Retour à la Mairie — Dislocation

Le Maire invite les habitants à venir nombreux à cette Cérémonie
Patriotique, à pavoiser leur maison afin de glorifier dignement la
mémoire des Soldats de Bures tombés au champ d'honneur.

L'Adjoint, A. Mercier.

Le Maire, G. SENEUZE.

Les Membres du Comité d'organisation : MM. A. CLÉRAY, E. BENOIT, L. LUCAS et L. DUGUÉ.

Chemin de Fer de Sceaux | Départ de Paris-Delest pour Bures : 6 h. 7, 7 h. 40, 8 h. 22, 11 h. 2, 15 h., 16 h. 52, 18 h. 58, 19 h. 49.
(Ligne de Paris à Laon) | Départ de Bures pour Paris-Delest : 14 h. 25, 16 h. 58, 18 h. 2, 19 h. 36, 21 h. 8.

Imprimerie MARIQ'OT, 39, Rue de Paris, ORSAY



LE MONUMENT AUX SOLDATS DE BURES MORTS POUR LA FRANCE

HISTORIQUE DU MONUMENT

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. ALBERT HERBEMONT

CHER MONSIEUR,

« Vous me demandez comment j'eus l'idée de faire un projet de Monument pour Bures.

« En 1919, j'avais appris par des amis communs que votre charmant village voulait élever un Monument aux Morts de la Guerre 1914-1918.

« J'allai alors vous voir et vous fis part de mon désir de vous présenter un projet. Vous me regardâtes, puis baissant la tête, vous me dites : « Bures est un petit pays assez vieux déjà, comme vous « pouvez en juger par son groupement de maisons et que la guerre « a encore rapproché par la pensée et par le cœur, c'est sans compter « et avec enthousiasme que ses enfants se sont élancés au secours « de la France. » Alors relevant la tête, vous avez ajouté : « Très « peu sont revenus et aussi nous voulons les glorifier. »

« Ces paroles simplement dites étaient mon programme dicté.

« Mon œuvre dont la femme symbolise la commune de Bures et que les années ont ridée et légèrement fléchie tend vers ce Soldat de France, enfant de Bures, une pensée qu'elle gardera toujours.

« L'œuvre ainsi composée, a retenu l'attention du Comité qui, alors, m'honora de la commande. »

ALBERT HERBEMONT, sculpteur.

Médaille d'argent en 1920.

Salon de la Société des Artistes Français.

Ile-aux-Moines (Mortihan).
Septembre 1922.

MURET et HÉAUME Architectes.

JUSSEAUME Entrepreneur de maçonnerie.

CANAL Fondateur.

Nota — Ce Monument construit en pierres de la région (pierres meulières) a été édifié en totalité et par un hasard très heureux, par M. Perrot Achille, maçon natif de Bures.

COMPTE RENDU

DE

L'INAUGURATION DU MONUMENT

AUX

SOLDATS DE BURES

Morts pour la France

23 JUILLET 1922

INAUGURATION. — Le dimanche 23 juillet eut lieu l'inauguration du monument élevé sur la place centrale de la commune aux Soldats de Bures, tombés au champ d'honneur.

La population gardera un souvenir inoubliable de cette journée qui sera un réconfort pour les familles.

Le matin à l'église a été chantée une messe solennelle de *Requiem* à laquelle assistait la majorité du Conseil Municipal. L'église était trop petite pour contenir la foule émue et recueillie venue pour entendre la parole si mâle et entraînant de M. l'abbé Hénocque, ancien aumônier militaire qui, ayant vécu la vie des tranchées, a fait un poignant tableau du caractère de nos poilus devant l'ennemi, de leur abnégation et de l'admirable sacrifice de leur vie pour la Patrie.

A l'issue de la messe, on se rendit au Monument qui fut béni par le curé de la paroisse, M. l'abbé Le Hir lui-même ancien poilu.

L'après-midi fut réservée à la cérémonie officielle, présidée par M. Connat, secrétaire général de la Préfecture, assisté de MM. Périnard, député de Seine-et-Oise ; Muret, conseiller général ; Valentin, conseiller d'arrondissement ; de plusieurs Maires et Adjoints des environs et quelques fonctionnaires du canton.

Avant le départ de la Mairie, M. le Secrétaire Général remit la médaille de la famille française à Mmes L. Dugué, Lancelin, Loreille et Le Sech.

Le cortège, composé de nombreuses délégations de vétérans, d'anciens combattants et de mutilés et de la population, se rendit au monument. Pendant que se déroulait le défilé, la Fanfare d'Orsay exécuta une des plus belles marches de son répertoire.

Lorsque le Maire remit le Monument à la commune et que le voile fût tombé, la sonnerie « aux champs » retentit pour saluer les Braves dont les noms sont gravés pour l'immortalité sur le Bronze.

Après l'appel des noms par le Maire, se succéda la série des discours de Présidents des Délégations, du député de Seine-et-Oise, M. Périnard, dont la parole ardente et pleine de patriotisme fût souvent interrompue par les applaudissements de l'auditoire, M. Connat parla au nom du Gouvernement.

Dans l'intervalle, les Trompettes de Villebon, la Clique des Anciens Combattants et la Fanfare d'Orsay exécutèrent des sonneries et des morceaux de leur répertoire. Mlle G. Chatelain chanta la belle poésie « *ceux qui sont morts pour la Patrie* ».

Le Conseil Municipal déposa une palme en bronze et des gerbes de fleurs furent offertes par les Enfants des Ecoles et les Délégations.

La cérémonie se termina par notre chant national.

Une averse malencontreuse empêcha le retour en bon ordre à la mairie, mais fut la bienvenue pour arrêter quelques énergumènes venus pour manifester leurs idées révolutionnaires.

Un vin d'honneur fut offert à la Mairie aux autorités et nous espérons que les délégations furent satisfaites de la réception que le comité d'organisation leur avait préparée.

Tous nos remerciements à la corporation des jardiniers qui s'est surpassée dans l'ornementation fleurie du Monument et aux commissaires qui se sont multipliés pour le maintien de l'ordre et l'organisation qui a été parfaite.

(La Gazette de Seine-et-Oise.)

Arpajon, 3 Août 1922.

LISTE DES DÉLÉGATIONS

Ecole des Garçons de Bures.

M. E. FOLLET, Instituteur.

Ecole des Filles de Bures.

M^{me} VAN KERCKHOVEN, Institutrice.

Société de Secours Mutuels de Bures « la Solidarité ».

M. G. SENEUZE, Président.

Haras de Bures (Remonte du Ministère de la Guerre).

Subdivision des Sapeurs-Pompiers de Bures.

M. A. MÉNÉTRA, Lieutenant.

Subdivision des Sapeurs-Pompiers d'Orsay.

M. A. MONSANGANT, Sous-Lieutenant.

Subdivision des Sapeurs-Pompiers de Gometz-le-Châtel.

M. BOUCHER, Sous-Lieutenant.

Fanfare d'Orsay.

M. LEMERLE, Directeur.

L'Étincelle de Villebon-sur-Yvette (Société de Trompettes).

M. M. MEUNIER, Président.

L'Eclair de Villebon-sur-Yvette (Société de Tambours et de Clairons.

M. V. BOUSSARD, Président.

Société des Vétérans de 1870 (Section d'Orsay).

M. CARBILLET, Président.

Union des Mutilés et Réformés de la Guerre du canton de
Palaiseau.

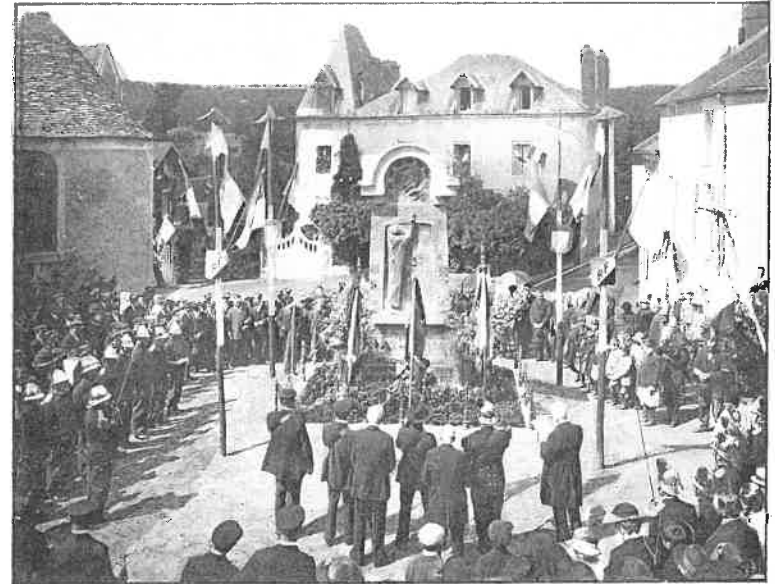
M. L. FARGANEL, Président.

**Association Amicale des Anciens Combattants et Mobilisés
d'Orsay et de la Vallée de Chevreuse.**

M. R. PRÉVOST, Président.

Association républicaine des Anciens Combattants et Mobilisés
d'Orsay.

M. L. TROUVÉ, Président.



Discours de M. Georges SENEUZE

Maire de Bures

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,
MESSIEURS LES ÉLUS DU DÉPARTEMENT ET DU CANTON,
MESDAMES,
MESSIEURS,

Lorsque les armes furent abaissées et que la voix du canon ne se fit plus entendre, un immense cri de délivrance retentit dans toute la France. Mais nous devons cette délivrance au sang généreux de nos héroïques poilus. Notre reconnaissance doit donc en perpétuer le souvenir.

Dès la fin des hostilités, le Conseil Municipal, dans sa séance de Décembre 1919, décida d'élever un Monument à la gloire des Soldats de Bures tombés au Champ d'honneur.

Un Comité d'Union Sacrée se forma d'abord en vue de réunir les souscriptions et le Conseil Municipal s'occupa ensuite de poursuivre la réalisation de cette décision.

Je viens donc aujourd'hui en son nom remettre à la commune de Bures, ce Monument sur lequel sont gravés dans le bronze les

noms des 27 Soldats de Bures qui ne sont pas rentrés au foyer familial!

Ce Monument est sacré et doit être respecté. Il est placé au centre du village sous la garde de tous et de chacun.

Quiconque se permettrait d'y porter la main, commettrait non seulement un sacrilège à la mémoire de tous ces Braves, mais serait indigne de porter le nom de Français.

Sur 75 de nos concitoyens partis à l'appel du 2 Août 1914, 27 sont tombés au Champ d'honneur.

La Compagnie des Sapeurs-Pompiers a perdu 4 de ses Membres. La Société de Secours Mutuels en a perdu 8.

4 des Adultes de la Société de Gymnastique ne sont pas revenus. Voici du reste, la nécrologie de tous ces glorieux Soldats.

BOSCHAT JEAN, disparu en Septembre, à Brimont (Marne).

GIRARD LOUIS, disparu le 24 Août 1914, au Col Sainte-Marie (Vosges).

GROSSET JOSEPH, disparu le 15 Septembre 1914, à la Neuville (Marne).

- LOREILLE ERNEST, disparu le 22 Août 1914, à Neufchâteau (Belgique).

RICHARD MAURICE, Lieutenant, Croix de Guerre, Légion d'Honneur, cité à l'Ordre de l'Armée.

« Officier chargé du service téléphonique, tombé glorieusement le 6 Octobre 1914, à Agny, alors qu'avec un sang-froid remarquable il donnait le plus bel exemple à ses subordonnés en établissant ses postes de liaison sous une pluie d'obus. »

ROBELOT PIERRE, tombé le 21 Septembre 1914, à Jonchery-sur-Vesles (Marne).

VATONNE LÉON, tombé le 27 Septembre 1914, à Albert (Somme).

D'AUTEROCHE CHRISTIAN, Sous-Lieutenant, Croix de Guerre, Légion d'Honneur, cité à l'Ordre de l'Armée.

« A entraîné brillamment sa section à l'assaut d'une ligne de tranchées très fortement défendue. Blessé au cours de cette attaque. Mort des suites de ses blessures, le 25 Mai 1915. »

BEUGNON MAXIME, Croix de Guerre, Médaille militaire, tombé le 9 Mars 1915, à Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle).

CHABAUD JACQUES, Croix de Guerre, Médaille militaire, cité à l'Ordre du Régiment.

« Brave, dévoué et excellent Soldat, mort glorieusement pour la France le 20 Octobre 1915, à Vernezay (Marne). »

GALLAIS JEAN, disparu le 15 Octobre 1915, entre Auberive et Saint-Hilaire-le-Grand (Marne).

NOEL HENRI, tombé le 27 Mai 1915, à Neuville-Saint-Waast (Pas-de-Calais).

SIMON JOHN, engagé dans la Légion étrangère, décédé le 29 Octobre 1915, à l'hôpital militaire de Neuilly (Seine) des suites de ses blessures, à la ferme de Navarin.

BOSCHAT PIERRE, tombé le 17 juillet 1916, à Fay (Somme).

LARUE MARCEL, décédé à l'hôpital militaire d'Autun des suites de ses blessures, le 3 Mars 1916.

PLANCHE JEAN, tombé le 7 Mars 1916, à Cumières (Meuse).

POUFFARY ALBERT, Croix de Guerre, Médaille militaire.

« Soldat courageux et dévoué. Blessé grièvement à son poste de combat, à Foucaucourt. Mort pour la France le 15 Juillet 1916. »

TAMEN GUSTAVE, tombé le 24 Octobre 1916, à Douaumont (village).

AUDEVARD EMILE, mort en captivité, le 12 Janvier 1917, à Stolberg.

BAILLON ALBERT, Croix de Guerre, tombé le 4 Mai 1917, à la Godot, près la Neuville (Marne).

BENOIT PAUL, décédé à l'hôpital militaire de Joigny (Yonne), le 12 Décembre 1916.

FLÛRY-HÉRARD JACQUES, Croix de Guerre, Médaille militaire.

« Engagé volontaire, maréchal des logis, mortellement blessé le 5 Mai 1917, à l'assaut du Moulin de Laffaux, malgré ses blessures, s'est imposé à tous par son calme héroïque. »

- LOREILLE RAIMOND, tombé le 29 Août 1917, à Crécy-au-Mont (Marne).

MÉNAGER OCTAVE, tombé le 6 mai 1917, à Bray-en-Laonnois.

« Pendant les journées des 21 et 23 Juin 1916, son régiment a soutenu des attaques violentes d'un ennemi très supérieur en nombre et sous un bombardement inouï d'obus de gros calibre et de gaz asphyxiants, malgré les souffrances causées par la soif. »

- LOREILLE ANDRÉ, disparu le 25 Juillet 1918, à Vrigny (Marne).

BRUNEL CLÉMENT, décédé en Octobre 1919, à l'hôpital de Bligny des suites de maladies contractées dans les hôpitaux.

GOIX ALBERT, Croix de Guerre, Médaille militaire, décédé en 1919 des suites de ses blessures.

« *Sous-officier mitrailleur a toujours fait preuve du plus grand sang-froid dans les circonstances les plus périlleuses, n'a cessé de donner à ses hommes l'exemple du plus grand mépris du danger.* »

En hommage à votre mémoire, recevez, vaillants et braves Soldats de Bures, cette palme qui est déposée, en ce jour, au nom du Conseil Municipal, et ces fleurs que vous apportent ces enfants au nom de leurs petits et petites camarades des Ecoles qui garderont le souvenir de votre sacrifice et sauront suivre votre exemple si l'ennemi voulait à nouveau relever la tête.

Je laisse maintenant la parole à d'autres qui sauront magnifier votre abnégation et votre héroïsme.

Discours de M. A. MÈNÈTRA

Lieutenant, commandant la Subdivision des Sapeurs-Pompiers de Bures.

MESDAMES, MESSIEURS,

MES CHERS CAMARADES,

Au nom de la Subdivision des Sapeurs-Pompiers de Bures, je ne puis laisser passer l'inauguration de ce Monument sans adresser un salut fraternel aux quatre Sapeurs de la Compagnie qui, sans hésiter, sont partis donner leur sang pour lutter contre l'envahissement et la barbarie.

Soldats du dévouement et de l'humanité, qui étiez prêts à donner votre vie pour sauver celle de vos semblables, vous avez fait vaillamment votre devoir de Soldats, comme vous remplissiez celui de Soldats-citoyens à la Subdivision.

Je vous remercie.

Votre nom est gravé sur cette plaque de bronze.

Mais je prie vos familles de croire qu'il est encore plus profondément dans nos cœurs et que toujours votre bon souvenir restera parmi nous.

Camarades des Subdivisions voisines qui avez bien voulu, par

votre présence, venir réhausser l'éclat de cette triste cérémonie, je vous remercie bien sincèrement.

Appelés à travailler souvent ensemble pour lutter contre le fléau commun (l'incendie), il est juste que nous nous retrouvions ensemble pour honorer nos chers camarades disparus pendant l'affreuse tourmente.

● Sapeurs LOREILLE ERNEST, ROBELOT PIERRE,
» LOREILLE ANDRÉ, BOSCHAT PIERRE,

je vous salue et avec vous les un million cinq cent mille Français qui, généreusement, ont donné leur sang pour la France et la République.

Sapeurs, salut !

Discours de M. J. MAUGE

Vice-Président de la Société des Vétérans (Section d'Orsay).

MESDAMES, MESSIEURS,

Délégué par notre Président empêché, je viens au nom des Vétérans des Armées de terre et de mer et des Soldats de la Grande Guerre (Section d'Orsay), apporter aujourd'hui l'hommage de mes camarades aux enfants de Bures tombés et morts pour la France en repoussant vaillamment le Barbare du sol sacré de la Patrie.

Gloire leur soit rendue et que cet humble Monument rappelle à tous l'héroïque sacrifice qu'ils ont fait pour nous et pour l'humanité.

Que notre devise (Oublier, jamais) soit celle de tous ceux qui, lisant les noms de ces héros gravés sur ce socle, leur gardent en leur cœur un impérissable et pieux souvenir, et que tous soient prêts à imiter leur exemple.

Hélas, après tant de sacrifices, de larmes et de sang versés, notre chère Patrie est encore bien mal en point ; le Barbare a été repoussé mais la Paix est bien précaire et les réparations qui nous sont dues par l'envahisseur ne sont pas exécutées comme elles devaient l'être d'après le Traité de Paix.

L'Allemand, encouragé à la résistance par les menées, en notre Patrie, de certain parti politique soudoyé par lui et d'accord avec la haute finance juive internationale refuse de payer les ruines et les crimes qu'il a accumulés chez nous et semble plutôt vouloir préparer sa revanche.

Il fallait, au jour de la Victoire, comme le voulaient nos Soldats, pénétrer en Allemagne, reprendre au Barbare ce qu'il nous avait volé et écraser sous le poids de notre botte l'orgueilleux Boche à jamais vaincu.

Mais la juiverie veillait, ses intérêts étaient et sont encore en Allemagne, pas un pouce de son sol n'a été foulé et les voleurs ont gardé leur butin.

Le Traité de Versailles a été dicté par elle et les promesses d'appui que nous firent ses deux séides nous sont maintenant refusées ; nous sommes aujourd'hui presque seuls devant l'Allemand. L'Allié d'hier, après s'être immédiatement et très largement payé sur l'ennemi, semble aujourd'hui vouloir refuser notre part, son but de guerre étant accompli.

Eh bien, non ! pas un bon Français n'acceptera que tant de sacrifices aient été faits en vain, que la France victorieuse reste à jamais meurtrie quand l'agresseur, après nous avoir pillé, travaille et reprend la première place dans la lutte économique. Justice doit nous être rendue, nous la réclamons.

Tous les bons Français étroitement unis exigeront que le barbare paie au moins les réparations et sauront, s'il le faut, par des moyens énergiques, faire rendre gorge au vaincu, sous peine d'être jugés par nos héros qui du haut du Ciel nous contemplent.

Vive la France !

Vive la Patrie !

Discours de M. L. TROUVE

Président de l'Association républicaine des Anciens Combattants et Mobilisés d'Orsay.

MESDAMES, MESSIEURS,

Au nom de l'Association Républicaine des Anciens Combattants d'Orsay, j'apporte aux soldats de Bures morts pour la Patrie l'hommage de leurs camarades qui ont résisté à la mitraille et aux maladies.

Comme tous les Français appelés sous les drapeaux, ils étaient accourus au devant de l'envahisseur, l'âme fière, le cœur ardent, avec la volonté de vaincre ou de mourir.

Certes, ils n'ont pas quitté sans regrets leurs parents, leurs femmes et leurs enfants, mais ils savaient pour quelle grande cause ils devaient combattre ; ils savaient que l'honneur de la Patrie leur était confié, qu'ils avaient à défendre, avec leurs foyers, la Civilisation et la Liberté.

Habités aux durs labeurs, ils ont été soumis à des épreuves plus dures encore ; mais ils ont supporté sans défaillance le choc des batailles et les fatigues des tranchées.

Ils sont tombés après avoir accompli courageusement leur devoir.

Plusieurs sont revenus dormir leur dernier sommeil dans le cimetière communal, auprès des leurs, auprès de ceux qui les ont aimés. D'autres sont restés là-bas au milieu de leurs compagnons d'armes, sur la ligne de feu où ils ont été frappés.

Mais tous ont leurs noms gravés sur ce Monument qui rappellera leur souvenir et leur vaillance aux générations futures.

Puissent ces générations ne jamais oublier l'exemple qu'ils ont donné ! qu'elles ne perdent jamais de vue qu'ils se sont dévoués, jusqu'au suprême sacrifice, pour le salut du Pays !

Pour ceux qui restent, pour ceux qui viendront, ce Monument restera comme le témoin des exploits accomplis par ces braves. Il montrera à tous, suivant l'expression de l'éminent patriote de 1870, ce que peut faire un Grand Peuple qui ne veut pas périr.

Discours de M. PRÉVOST

Président de l'Association Amicale des Anciens Combattants et Mobilisés d'Orsay et de la vallée de Chevreuse.

MESDAMES, MESSIEURS,

CHERS CAMARADES,

Avant de prononcer quelques paroles sur le Monument de nos chers Camarades, je tiens à adresser tous nos profonds remerciements à M. le Maire de Bures ainsi qu'à la Municipalité, pour l'honneur qu'ils nous ont fait en nous conviant à cette émouvante cérémonie.

Des voix plus éloquentes que la mienne *ont ou vont* évoquer la

mémoire des enfants de Bures morts pour la Patrie. L'Association Amicale des Anciens Combattants et Mobilisés d'Orsay et de la vallée de Chevreuse a tenu aussi à rendre un modeste hommage à la vaillance et à l'esprit de sacrifice de ces braves, de ces héros ! Héros, tous le furent dans le sacrifice douloureux et quotidien que cinq années d'une guerre sans merci imposèrent aux plus obscurs, dans la tranchée boueuse ou glacée où la mort elle-même devenait une banalité.

Ils sont tombés à l'aurore de la vie pour défendre le pays contre les Barbares, pour chasser l'envahisseur, pour conserver notre patrimoine de gloire et de générosité et garder fière et inviolable l'âme Française, défendre notre indépendance et sauver la Liberté du Monde.

C'est pour ces nobles causes et cet idéal sublime que ces morts glorieux ont donné leur vie pour la Patrie.

Nos morts seront toujours pour nous des Conseillers et des Guides. Écoutons leur voix éternelle, elle nous dit soyez vigilants, trêve aux querelles intestines et stériles, restez unis fraternellement comme nous l'avons été dans la mêlée et dans la mort.

Travaillez de toutes vos forces au relèvement de la France victorieuse, mais meurtrie. Voilà, mes chers camarades, les dernières volontés de ceux qui ont sauvé la Patrie en danger, écoutons les, c'est l'hommage le plus pur et le meilleur que nous puissions rendre à leur mémoire.

Chers camarades de Bures, ce Monument élevé par la pitié de vos compatriotes rappellera votre sacrifice aux Générations futures, il leur dira la valeur du sang de leurs aînés et leur dictera leur devoir.

C'est à nous aussi, anciens Combattants et survivants de la Grande Guerre qui, plus heureux que vous, sommes revenus de l'horrible carnage et avons pu savourer les joies de la Victoire, c'est à nous, dis-je, de perpétuer votre souvenir parmi nous. Car ce Culte du Souvenir est comme le paiement d'une dette contractée envers vous, vos parents et vos enfants ces orphelins dont la Nation a fait ses pupilles et à qui nous devons le réconfort et le soutien.

Au nom de tous mes camarades qui ont souffert et combattu, camarades de Bures, je dépose cette palme, humble souvenir, au pied de ce Monument où sont immortalisés vos noms glorieux que je salue bien bas.

Discours de M. L. FARGANEL

*Président de l'Union des Mutilés et Réformés de la Guerre
du canton de Palaiseau.*

MESDAMES, MESSIEURS,
MES CHERS ENFANTS,

Invités par la Municipalité de votre commune, à assister à cette cérémonie, les Membres de l'Union des Mutilés et Réformés de la Guerre du canton de Palaiseau remercient bien vivement M. le Maire et MM. les Conseillers de leur délicate attention, leur permettant de venir exprimer leurs sentiments et témoigner ici du souvenir ému et toujours vivace qu'ils conservent de ceux qui furent leurs camarades de combat, les Morts de cette trop longue guerre.

Qui n'a parmi vous tous présents à la mémoire, les événements l'atmosphère alourdie, les incidents multipliés, les complications inextricables qui allaient rendre cette guerre inévitable.

Aussi le peuple français dressé, unanime, par le sentiment du danger que courait le pays, n'hésita pas à abandonner ses occupations habituelles pour se lancer dans une guerre que chacun prévoyait de courte durée.

Hélas ! il n'en devait pas être ainsi et la guerre sauvage, diabolique, survenant par des moyens de destruction accumulés, permettait de faire le maximum de victimes.

C'est donc dans un bouleversement infernal que l'élite de la Nation, de tous jeunes hommes, supportèrent avec un stoïcisme sans précédent, pendant quatre années, des souffrances et fatigues sans fin au milieu de dangers sans cesse accrus.

Les Anciens Combattants et Mutilés qui sont présents aujourd'hui à l'inauguration de ce Monument, à la glorification des héros morts de cette commune, se rappellent quel était l'idéal et à quoi tendaient les efforts de ceux qui, hélas ! moins heureux que nous, ne sont pas revenus.

S'ils voulaient avant tout la libération du territoire, ils luttèrent surtout pour en finir avec les dangers d'une guerre rendue possible et aussi parce que ce devait être la dernière des guerres.

Ils ont consenti au sacrifice suprême pour épargner à leurs des-

cendants, aux orphelins, à ces chers enfants, le renouvellement de semblables souffrances et dangers, pour qu'il soit permis à chacun de nous de se livrer dans la paix permanente à un travail réparateur et fécond assurant le bonheur de tous. Pour, enfin, que la Société soit édifiée de telle sorte qu'il y fasse meilleur vivre.

Tels étaient les soucis et préoccupations constants de ces hommes qui ont tant mérité de leur pays et pour lesquels il ne sera jamais rien fait d'assez beau pour leur mémoire.

Qu'il nous soit permis à nous, Mutilés, dont la plupart ont laissé dans la même fosse un lambeau de leur chair, un bras ou une jambe, d'être le trait d'union entre les morts et les vivants. Pour atteindre, le but poursuivi, nous plaçons également tous nos espoirs dans les dirigeants de chaque pays et voir enfin à brève échéance un rapprochement entre peuples, une Société des Nations honorée de la confiance de chacun et susceptible par son autorité de solutionner les conflits sans le recours aux armes, permettant ainsi au Progrès et à la Démocratie de se développer librement dans toutes les parties du monde.

Et voici pourquoi, ô Morts, qui avez combattu et donné votre vie dans un but et pour une cause qui, pour vous, est sacrée, nous vous faisons le serment solennel de continuer à être vos interprètes, à persévérer dans nos efforts pour arriver à cette harmonie entre peuples ; et si, comme nous en avons la certitude, cet idéal se réalise, votre sacrifice n'aura pas été vain, et vous aurez bien mérité de l'Univers entier.

Discours de M. PÉRINARD

Avocat, Député de Seine-et-Oise.

MESDAMES,
MESSIEURS,

Je suis appelé au grand honneur de porter ici la parole, au nom des élus du département, devant le Monument élevé par la reconnaissance publique à la mémoire de ceux qui sont tombés au champ d'honneur. La manifestation qui nous réunit aujourd'hui est tout entière de piété patriotique et de deuil intime. Aussi mon premier

devoir est-il de me tourner vers les familles de nos chers disparus et de les assurer, non seulement de notre estime et de notre respect, mais — qu'il me soit permis de le leur dire — de notre entière affection.

Mais il me semble — n'est-il pas vrai, — qu'il y aurait quelque chose de vain dans ces cérémonies si nous ne devions en tirer une leçon pour nous-mêmes. Cette grande leçon que nous donnent les morts, c'est une exhortation à imiter leurs vertus.

L'exemple qu'ils ont donné, ceux dont les noms gravés ici attestent le sacrifice, on pourrait chercher pour le dire les plus pompeuses paroles. Mais je crois qu'il peut se résumer en ces trois simples phrases : ils ont aimé la France ; ils ont aimé la paix ; ils ont aimé tous ceux qui restaient derrière eux, tous ceux qui composent la petite et la grande patrie.

Ils ont aimé la France. Certes, elle le méritait, cette grande France si chargée de gloire, cette généreuse nation qui avait à travers le monde répandu les idées de liberté et de justice, cette grande France volontairement, héroïquement pacifique et qui, au jour de l'agression barbare, pouvait se rendre à elle-même ce témoignage qu'elle n'était pour rien dans le déchaînement de la guerre horrible qui, pendant quatre années, allait ensanglanter le monde.

Ah ! je sais bien, c'est devenu aujourd'hui une sorte d'élégance morbide que de chercher à dégager les responsabilités de la guerre, en les répartissant, à des doses sans doute inégales, un peu sur tout l'univers. Mais pourquoi ne pas l'affirmer bien haut ? — car c'est la vérité — La France, alors qu'elle portait au flanc une blessure qui, jamais, n'avait été pansée, a eu cet héroïsme de rester pendant quarante-quatre ans, l'arme au pied sans doute, puisqu'il le fallait pour la défense du territoire, mais sans pousser un cri de haine, sans esquisser un geste de provocation.

Sans doute les éducateurs du peuple avaient pour mission d'entretenir la flamme patriotique au cœur des enfants qu'ils élevaient pour en faire les bons serviteurs du pays. Mais on n'aurait pas trouvé chez nous, ni dans notre Gouvernement, ni dans notre administration, ni dans notre enseignement, ni dans notre opinion publique un esprit de guerre, une volonté ni même une tentation de déchaîner sur le monde les horreurs que nous avons vécues, et que nous avons souffertes. (*Bravos et vifs applaudissements.*)

Et cette France qu'ils ont aimée dans les épreuves terribles de la guerre, combien ne devons-nous pas l'aimer encore dans la victoire et dans la paix ! Est-ce qu'elle ne donne pas au monde, malgré les diffamations dont on essaye de l'atteindre, l'exemple de la modé-

ration et de l'esprit pacifique? Est-ce que nous ne donnons pas un éclatant démenti à ceux qui parlent de l'impérialisme de la France, lorsque nous consacrons nous-même le plus clair de nos ressources au détriment de nos besoins les plus légitimes, à la restauration des ruines qu'a amoncelées le barbare, et que le barbare, qui est aussi un fourbe, se refuse aujourd'hui à réparer? Cette France, nous l'aimions sans doute dans sa gloire militaire, nous l'aimions à travers les victoires qu'elle avait remportées au long de l'histoire de tous les siècles. Mais plus encore nous l'aimons tout entière dans le développement de sa civilisation humaine et pacifique. Et comme ces morts qui ont sauvé la France et l'ont faite plus grande encore, faisons, devant le monument qui les glorifie, le serment de l'aimer toujours. (*Vifs applaudissements.*)

Ils ont aimé la paix : mais ils l'ont aimée en faisant la guerre, car ils ont fait la guerre en haine de la guerre. M. le Président des Mutilés de Palaiseau rappelait tout à l'heure un sentiment qui était celui de la France tout entière au moment où elle courait aux armes. Et c'est un sentiment si beau qu'il survivra à l'histoire même des meurtres, des carnages et des victoires. C'est le sentiment de ces pères de famille inopinément et par trahison arrachés à leur foyer, et qui disaient en partant : « Nous allons la faire, cette guerre, pour qu'elle soit la dernière des guerres, pour que nos enfants ne connaissent pas les souffrances que nous allons endurer ; nous allons la faire pour remporter une décisive, une définitive victoire sur les forces mauvaises qui entretiennent dans le monde, et dans l'Europe spécialement, les ferments de guerre et les rêves de carnage. »

Et ils ont fait cette guerre pendant quatre ans, dans la douleur de leur cœur déchiré par les suprêmes séparations, dans la douleur de leur corps ravagé par toutes les privations, dans la douleur de leur esprit qu'à certains jours, même chez les plus braves, le doute venait assaillir : car comment, dans une guerre semblable, ne pas avoir ses heures de découragement. Et ce qui était beau, c'est que ces crises de découragement inévitables, ils savaient les cacher à leur famille et ils avaient l'énergie de les surmonter.

Ils ont aimé la paix : aimons la paix, vénérons-là, dressons-lui un autel et instaurons pour elle un culte. Car ce monument que nous inaugurons aujourd'hui, je le dis bien haut, ce n'est pas un monument de guerre, c'est un monument de paix. (*Vifs applaudissements.*) C'est un monument de paix parce qu'il a été élevé, je ne dirai pas seulement pierre à pierre, mais pleur à pleur ; il est fait de la douleur des mères, de celles dont le poète latin disait déjà « *bella matribus detestata* » — la guerre détestée du cœur des mères.

Il ne s'agit pas ici, devant ce monument et pendant cette cérémonie qui est tout entière de piété familiale, de dresser un programme. Néanmoins qu'il soit dit qu'avant tout l'effort de tous, Gouvernants, Dirigeants, Parlementaires, doit avoir sa fleur, qu'il doit s'épanouir et fructifier dans la perpétuité d'une paix si chèrement acquise. Et disons aussi pourquoi cette perpétuité de la paix ne peut être fondée que sur l'idée de la justice. (*Très bien ! très bien !*)

Ah ! sans doute je veux bien, avec les esprits les plus hardis et les plus généreux, rêver, moi aussi, d'une paix universelle entre les peuples. Mais au Livre de l'histoire du monde, je ne veux pas sauter des pages, je ne veux pas arriver tout de suite à l'épilogue. Il faut bien dire que l'histoire de l'humanité commence à la barbarie des premiers âges. Notre désir à tous, c'est qu'elle s'achève dans l'apothéose de la fraternité universelle. Mais il faut lire le livre page à page, ligne à ligne. Et s'il faut espérer qu'un jour notre effort verra sa récompense, que nous ou nos descendants verrons luire l'aube de la paix universelle, nous ne pouvons fonder cette paix que sur l'idée de la justice.

Mais dites-moi, où est-elle, cette idée de justice, si ceux qui ont dévasté les plus riches départements de notre France, si ceux qui ont tué ou mutilé plusieurs millions des nôtres ne payent pas la rançon de leurs crimes et la réparation des dommages qu'ils nous ont injustement causés?

Voilà comment, moi aussi je le déclare comme vous tous, c'est l'idée de paix qui doit donner son plein épanouissement à la victoire. Tous ceux qui sont tombés, c'est pour la paix qu'ils sont morts. Aimons la paix comme eux, mais ne l'aimons pas dans la rêverie, aimons-là dans la poursuite intelligente d'un idéal qui nous réunit tous. N'oublions pas trop vite, car si nous nous endormions dans une sécurité trompeuse, nous serions exposés à de sanglants réveils. (*Applaudissements.*)

Et puis aussi, ceux-là qui sont morts, ils ont aimé tous ceux qu'ils laissaient derrière eux ; ils ont aimé leurs enfants, ils ont aimé tous leurs frères de France ; et leurs frères de France doivent leur rendre leur amour. Ah ! cela, c'est un sentiment que personne ne peut méconnaître ou contester : quelle dette nous devons à ceux-là qui ne sont plus et qui nous ont aimés jusqu'à la mort. Nous devons, nous, les aimer jusqu'à notre dernier souffle. Et c'est pourquoi partout, dans toutes les communes de France, de tels monuments s'élèvent. Ils disent l'amour, la reconnaissance de ceux qui ont été sauvés pour leurs sauveurs.

Et tenez, lorsque je lis ces noms inscrits sur le bronze, je ne peux

songer sans angoisse à la sépulture qu'ils ont reçue, ces vingt-sept braves. Il y en a — et la liste qui a été lue tout à l'heure en fait foi — dont les ossements ont été dispersés dans les champs de bataille, ceux que l'on appelle les disparus, — nul ne sait où reposent les lambeaux de leur chair. D'autres dorment leur dernier sommeil dans les cimetières du front, à la place même où est venue les toucher la grande faucheuse. Il en est d'autres dont les corps ont été ramenés au cimetière du pays et à qui leurs familles ont eu la suprême consolation de faire les dignes funérailles qu'ils méritaient. Mais ni le néant de la fosse commune, ni la tombe fleurie dans le cimetière du front, ni la tombe pieusement entretenue au cimetière du pays natal, même ni l'hommage glorieux que nous leur rendons aujourd'hui et que le bronze perpétue, permettez-moi de vous le dire en terminant, tout cela n'est pas assez pour eux. Il faut que chacun de nous ouvre son cœur dans un élan d'amour et de reconnaissance pour donner à ces morts, toujours vivants parmi nous, une sépulture vivante.

Ouvrons nos cœurs pour donner à la mémoire de tous ces glorieux morts — ceux de Bures ou d'ailleurs — un asile chaud et palpitant de reconnaissance et d'amour. Ouvrons nos cœurs et élevons-les pour qu'ils soient dignes d'enfermer leur grand souvenir. Alors seulement nous aurons fait notre devoir et nous pourrions poursuivre notre tâche, aimant comme ils ont aimé, d'un même amour, la France, la justice et la paix, et travaillant, à la lumière de leur exemple, aux impérissables destinées de la République. (*Vifs applaudissements prolongés.*)

Discours de M. CONNAT

Secrétaire Général de la Préfecture de Seine-et-Oise.

Après les éloquentes, les émouvantes paroles que nous venons d'entendre, je m'en voudrais de faire un long discours. Je veux seulement excuser M. le Préfet de Seine-et-Oise, qui aurait voulu apporter lui-même aux enfants de Bures, morts pour la France, l'hommage de la gratitude et de l'affection du Gouvernement de la République. Retenu sur un autre point du département, il m'a chargé d'être son interprète auprès de vous, et c'est avec empresse

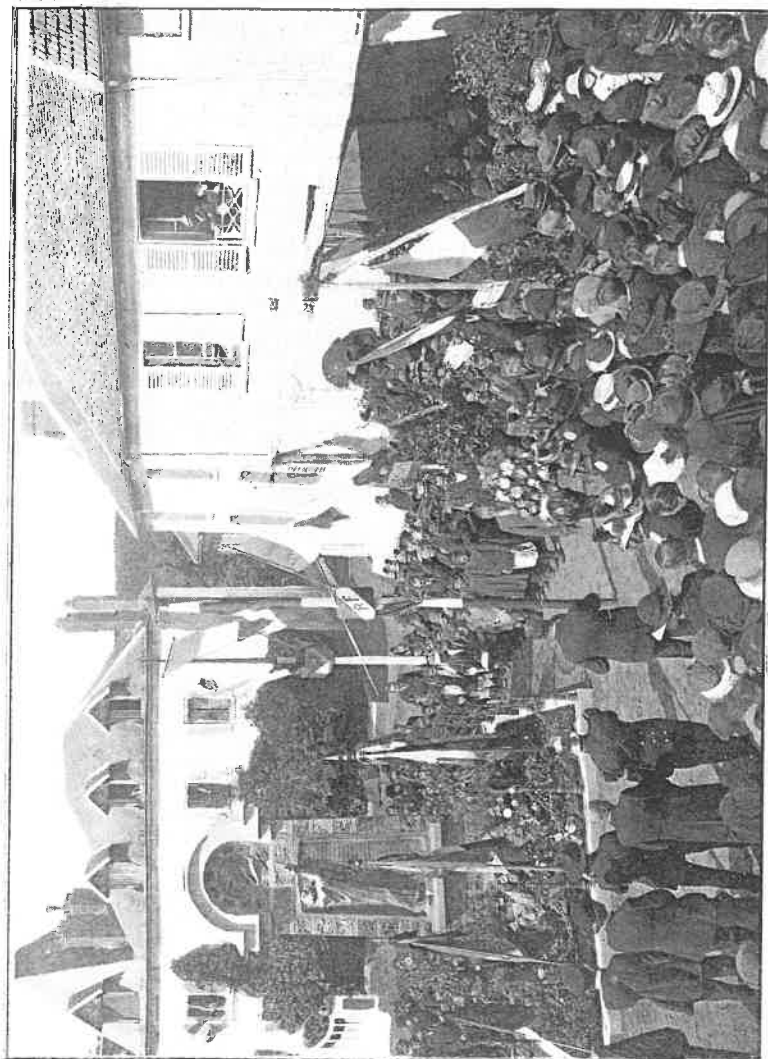
ment que je suis venu, aux côtés de vos dévoués représentants, m'incliner devant la stèle qui commémore le sacrifice sublime de vos enfants et exprimer aux familles en deuil, nombreuses, hélas, dans votre jolie cité, les regrets et les sentiments de sympathie profonde de l'administration préfectorale.

Je vous remercie, Monsieur le Maire, de nous avoir conviés à cette touchante manifestation du souvenir.

Plus on assiste à des cérémonies comme celle-ci, plus on en mesure la valeur morale, plus on en apprécie le sens profond. En ces heures graves du souvenir, ce n'est pas seulement un tribut d'hommage et de gratitude attristée que nous apportons à cette jeunesse fauchée dans la fleur, à tous ceux-là qui sont morts, les uns dans l'enthousiasme des premiers combats, les autres pendant les heures interminables des tranchées ; de semblables cérémonies portent encore leur enseignement en elles-mêmes, pour nous et pour les générations qui nous succéderont. Car si vos chers morts vous donnèrent en tombant la plus admirable leçon d'égalité, ils vous ont appris la communion des classes dans un même sentiment d'amour et de reconnaissance ; ils vous ont enseigné cette autre vertu républicaine qu'est la fraternité.

Profitions de cet enseignement et de ces leçons et montrons-nous dignes de ces morts glorieux. En nous inclinant devant la stèle funèbre qui porte des noms à jamais immortels, en saluant respectueusement les familles éprouvées qui pleurent les leurs et qui ont droit pour toujours à notre affection et à notre sollicitude, ayons conscience de la dette que nous avons contractée envers ceux qui ont assuré notre salut et sauvegardé nos foyers et nos biens.

Ils sont maintenant unis dans le sacrifice et dans la gloire ; nous, que la guerre a épargnés, soyons unis à notre tour pour le relèvement de notre pays, pour le soulagement des infortunes, pour la grandeur d'une France toujours plus généreuse, plus harmonieuse et plus belle.



Remerciments de M. le MAIRE

Avant de clore cette belle cérémonie patriotique, au nom du Conseil Municipal, des familles de nos Soldats et de la population de la commune de Bures, permettez-moi, Monsieur le Secrétaire Général de vous demander d'être mon interprète auprès de M. le Préfet et le remercier d'avoir bien voulu vous déléguer pour le représenter et présider cette cérémonie.

Merci aussi à M. Périnard, notre sympathique député, dont la parole vibrante nous a si vivement émus.

A M. Muret, notre dévoué conseiller général, et à M. Valentin, notre conseiller d'arrondissement,

A tous les Maires et fonctionnaires du canton. Aux enfants des Ecoles, espoir du Pays,

A nos Sapeurs-Pompiers et à leurs camarades d'Orsay et de Gometz-le-Châtel,

Merci aussi aux Sociétés de musique qui, par leur présence, ont contribué à rehausser l'éclat de cette cérémonie, la Fanfare d'Orsay, l'Étincelle et l'Eclair de Villebon.

Egalement merci à toutes les Délégations d'anciens Combattants : Vétérans de 70 et poilus de 1914, venues si nombreuses.

Enfin merci à vous tous venus en si grand nombre commémorer la mémoire de nos Soldats de 1914-1918.

Je n'ai qu'un regret, c'est que l'artiste distingué, M. Albert Herbemont, à qui nous devons ce bas-relief symbolique ait été empêché d'assister à cette inauguration.

Vive la Patrie !

Vive la France.

23 Juillet 1922.





► Imprimer

mémoire des hommes

► Fermer la fenêtre

PARTIE A REMPLIR PAR LE CORPS.

LOREILLE

Nom *Lorimond, Emile*

Prénoms *Sébastien*

Grade *2^e classe*

Corps *335^e Rég. d'Infanterie*

N^o *42.600* au corps. — Cl. *1917*

Nationalité. *Belge*

Mort pour la France le *29 Avril 1918*

à *Wesl aux Wood (Belgique)*

Genre de mort *fusillé*

N^o le *14 Avril 1897*

à *Dinant* Département *(Belgique)*

Arr. municipal (P^o Paris et Lyon).

à défaut P^o et N^o.

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.

Jugement rendu le

par le Tribunal de

acte ou jugement criminel le *14 Mars 1919*

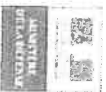
à *Dinant (Belgique)*

N^o du registre d'état civil

à Louis Rogues

1918





Imprimer

mémoire des hommes

Fermer la fenêtre

Partir à remplir par le corps.

Nom **BOZELLE**

Prénoms **Emile Joseph**

Grade **Capitaine**

Corps **1^{er} Régiment d'Artillerie**

N° **21335** au Corps. — Cl. **1728**

Mutuelle. **1830** au Recrutement. **Trouville**

Mort pour la France le **22. 5. 14**

(**Stamboul (Bulgarie)**)

Lieu de mort **Sancti Spiritus**

Né le **11. 8. 1878**

à **Paris**

Dépêché le **15. 10. 14**

Arr. des corps (1^{er} hors et 1^{er} 2nd)

à destination N°

Jugement rendu le **11. 10. 1900**

par le Tribunal de **Trouville**

acte de jugement tenu le **27. 10. 1900**

à **Trouville (Mairie de Trouville)**

Cette partie
n'est pas à remplir
par le Corps.





Imprimer

mémoire des hommes

Fermer la fenêtre

PARTIE A REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom Deschamps
 Prénoms Jules Guillaume Antoine
 Grade 1^{er} classe
 Corps H³ P. V. Génie
 N° 6115 au Corps. — Cl. 19^e
 Matricule 2202 au Lieutenant
 Mort pour la France le 25.11.1915
 à Wassy (Meuse)
 Genre de mort Méd. militaire
Viatus
 N° le 27.11.1916
 à Brul Département S. et O.
 Arr. municipalité (Paris et Lyon)
 à défaut rue et N°

Cette partie
n'est pas à remplir
par le Corps.

Jugement rendu le 24.01.1917
 par le Tribunal de Colmar
 acte ou jugement tenant le 24.01.1917
Brul

